

REGLEMENT DE CONSULTATION

MAITRE D'OUVRAGE

**Mairie de BOESENBIESEN
22 rue principale
67390 BOESENBIESEN**

Conducteur d'opération : **NEANT**

OBJET DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE :

Lotissement Nachtweid – 2^{ème} Tranche

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

19 décembre 2011 à 19h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE 3

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE 3

2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel public à la concurrence

2.2. Maîtrise d'oeuvre

2.3. Décomposition en lots et tranches

2.4. Contrôle technique

2.5. Délai d'exécution

2.6. Modifications de détail au dossier de consultation

2.7. Délai de validité des offres

2.8. Contenu du dossier de consultation

2.9. Modalités d'obtention du dossier de consultation

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES 4

3.1. Date limite de réception des candidatures et des offres

3.2. Adresse et modalités de transmission des offres

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 5

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Le présent appel public à la concurrence concerne les travaux :

LOTISSEMENT NACHTWEID 2^{ème} TRANCHE A BOESENBIESEN

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel public à la concurrence

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée prévue aux articles 28 du Code des Marchés Publics.

2.2. Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par B.E.R.EST S.A. 8 rue Girlenhirsch B.P. 30012 67401 ILLKIRCH CEDEX.

2.3. Décomposition en lots et tranches

LOT 1 : VOIRIE - ASSAINISSEMENT
LOT 2 : RESEAUX SECS

2.4. Contrôle technique

L'ouvrage à réaliser n'est pas soumis au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

2.5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de chaque lot est fixé à l'article 1-4 du C.C.A.P.
Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage **au premier trimestre 2012**.

2.6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.8. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation fourni aux entreprises comporte les pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Bordereau des prix
- Devis quantitatif estimatif
- Plan du projet d'aménagement

2.9. Modalités d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis sur support informatique sur le site www.boesenbiesen.fr

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

L'offre sera transmise sous pli cacheté.

3.1. Date limite de réception des candidatures et des offres : voir page de garde du présent règlement

3.2. Adresse et modalités de transmission des offres :

Les offres sont transmises sous enveloppe cachetée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à

Monsieur Le Maire de la Commune de Boesenbiesen
22 rue principale
67390 Boesenbiesen

Ce pli cacheté devra comporter les mentions suivantes :

« COMMUNE DE BOESENBIESEN
LOTISSEMENT NACHTWEID – 2^{ème} TRANCHE
LOT N° »
Ne pas ouvrir

Contenu du pli de soumission :

candidature:

Justificatifs visés par l'article 45 du Code des Marchés Publics

- Lettre de candidature (DC 4)
- Déclaration du candidat DC 5
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner (selon l'article 43 du Code des Marchés Publics)
- Copie du ou des jugements si le candidat est en redressement judiciaire

Les mêmes informations sont à fournir pour les sous-traitants, le cas échéant.

offre:

- Acte d'engagement dûment complété, daté et signé
 - ✧ Cet AE sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (cf. annexe à l'AE en cas de sous-traitance).
 - ✧ Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer, le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment daté et signé, à accepter sans modification
- Cahier des Clauses Techniques Particulières dûment daté et signé, à accepter sans modification
- Bordereau de prix unitaires : cadre ci-joint à compléter
- Devis quantitatif : cadre ci-joint à compléter

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Langue de rédaction : français.

Unité monétaire : Euro.

Conformément à l'article 53 du C.M.P., l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue après examen des secondes enveloppes intérieures, en fonction des critères pondérés suivants :

Prix des prestations (50%)

Délais (25%)

Valeur technique (25%)

En cas de discordance entre la décomposition du prix global, l'acte d'engagement (AE) et le bordereau des prix, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global ou pour la redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée étant considérée comme non cohérente.

ARTICLE 4 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

B.E.R.E.S.T – B.P. 30012 – 67401 ILLKIRCH CEDEX

☎ 03.88.65.73.71 – Monsieur Roger NUBER

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant été consultées.

Fait à Illkirch, le 24 novembre 2011
l'Ingénieur-Conseil
Jean-Marc FABRE